

BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2024

➔ Procès-verbal

EXTRAIT DU REGISTRE
PROCES VERBAL DE BUREAU

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Membres en exercice :	9	L'an deux mille vingt-quatre,
Présents :	5	Le quatre novembre,
Excusés :	3	Les membres du Bureau se sont réunis en séance à quatorze heures dans les bureaux
Pouvoirs :	1	du SATESE 37 Domaine d'Activités Papillon - 3 rue de l'Aviation 37210 PARCAY-
Votants :	6	MESLAY, sous la présidence de M. PELICOT Joël.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date d'envoi de la convocation : 25 octobre 2024

Date de publication :

DIFFUSION

Original : Registre

Copie : Paierie Départementale d'I&L

ABS INFRA

GIP RECIA

PS1 - Dossier Fournisseur

PS2 - Dossier Equipements

Acquéreurs : Particuliers

Etaient présents :

M. PELICOT Joël*	Président, délégué de Saint-Antoine-du-Rocher
M. RITOURET Bertrand*	2ème Vice-Président, délégué de Tours Métropole Val de Loire
M. CHANTELOUP Lionel,	3ème Vice-Président, délégué de la CC Bléré-Val de Cher
M. ELIAUME Bernard*	5ème Vice-Président, délégué de Maillé
M. GIBAUT Alexandre*	Membre du Bureau, délégué de la Tour-Saint-Gelin

(*) présent(e) en visio-conférence

Etaient excusés :

Mme RIOCREUX Stéphanie,	1ère Vice-Présidente, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme TUROT Valérie,	4ème Vice-Présidente, déléguée du Conseil Départemental d'I&L
Mme REZEAU Régine,	Membre du Bureau, déléguée de la CC Loches Sud Touraine

Avait donné pouvoir :

M. LEDDET Jean,	Membre du bureau, délégué de Epeigné-sur-Dême
à M. PELICOT Joël,	Président, délégué de Saint-Antoine-du-Rocher

M. GIBAUT Alexandre, Membre du Bureau, délégué de la Tour-Saint-Gelin, est désigné secrétaire de séance.

Session ordinaire

Ordre du jour

Commande publique

- 1- Renouvellement des serveurs informatiques : choix du prestataire

Finances


- 2- Exercice 2024 - Budget 22700 : cession de véhicules


Questions diverses.

Ouverture de la séance à 14H00.

Le (la) secrétaire de séance,
Monsieur Alexandre GIBAUT

Le Président,
Monsieur Joël PELICOT


SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2


SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2

COMMANDE PUBLIQUE

1- Renouvellement des serveurs informatiques : choix du prestataire

(Rapporteur Stéphanie RIOCREUX)

Le SATESE 37 dispose d'un parc de serveurs informatiques hébergés en local dans les locaux du syndicat. Outre l'aspect vieillissant du matériel acquis en 2016, Microsoft® ne propose plus, depuis octobre 2023, de mises à jour de sécurité sur les systèmes d'exploitation Windows Server 2012, nécessitant donc une évolution vers un système plus récent.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, partenaire chargé de réaliser la maintenance et le développement informatique du syndicat, a établi dans un premier temps un cahier des charges recensant les besoins du SATESE 37.

Le partenaire a ensuite organisé une consultation portant sur l'évolution de ce système auprès de trois prestataires.

Après réception de trois propositions commerciales, analysées par les services du SATESE 37 et le GIP, il est proposé aux membres du Bureau de prendre connaissance, en séance, du tableau comparatif des offres et de choisir le prestataire retenu.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, par vote unanime,

DECIDE de retenir la proposition n°3054 de la société ABS INFRA, en date du 13 septembre 2024, pour un montant de 28 190,40 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au budget 22700 du SATESE 37, sur l'exercice correspondant,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un compte-rendu des travaux de Bureau présenté par Monsieur le Président lors du prochain Comité Syndical, en application de la réglementation en vigueur.

FINANCES

2- Exercice 2024 - Budget 22700 : cession de véhicules

(Rapporteur Stéphanie RIOCREUX)

Le SATESE 37 dispose d'un parc de véhicules permettant aux différents services d'exercer leurs activités.

Soucieux de favoriser le réemploi de matériels dont il n'a plus l'utilité, le syndicat a décidé de mettre en vente deux véhicules sur le site internet « Leboncoin » et sur la plateforme « Agorastore », cette dernière permettant la vente aux enchères des biens appartenant aux collectivités.

A l'issue de cette procédure, le prix de vente des véhicules a été fixé de la manière suivante :

DESIGNATION	IMMATRICULATION	DATE 1ERE MEC	KILOMETRAGE	MISE A PRIX	PRIX DE VENTE
Peugeot Partner	DA-148-MX	18/11/2013	206 485 kms	3 500 €	4 500,00 €
Peugeot Partner	DA-835-MW	18/11/2013	232 112 kms	2 000 €	3 106,00 €

Par délibération n°2023-35, en date du 4 décembre 2023, l'Assemblée délibérante du SATESE 37 a délégué au Bureau le soin de décider la cession par adjudication de biens mobiliers, dans la limite de 10 000 €.

Les membres du Bureau sont donc invités à approuver la cession desdits véhicules et à autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE des cessions comme suit :

- Peugeot Partner immatriculé DA-148-MX, à Monsieur LEMARRE Sébastien (37530 MONTREUIL-EN-TOURAIN), pour un prix de vente de 4 500,00 € TTC,
- Peugeot Partner immatriculé DA-835-MW, à Monsieur MAZEREAU Loïc (37210 NOIZAY), pour un prix de vente de 3 106,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les certificats de vente des véhicules et tout document se rapportant à cette affaire,

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 77 - article 775 du budget 22700,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un compte-rendu des travaux du Bureau présenté par le Président lors du prochain Comité Syndical, en application de la réglementation en vigueur.

Questions diverses : Sans objet.

-oOo-

Fin de séance à 14H30.

BUREAU DU 5 NOVEMBRE 2024

➔ **Annexes**

ANNEXE 1

COMMANDE PUBLIQUE - Renouvellement des serveurs informatiques : choix du prestataire

	TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES	FOR2PRLPFSI - 3 Page: 1/2
	Appel d'offres <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Date de l'annonce Date limite de réception des offres	

Date : 18/10/2024

Objet : Renouvellement des serveurs

Désignation	Fournisseurs				Montant en € TTC	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant en € HT	Obs	SINERGY (SAINT CYR SUR LOIRE)
	Obs	Montant en € HT	Montant en € TTC	Obs						
	Matériel									
Serveurs + Licences	Serveur rackable HP DL380 Gen 11 Intel Xeon-G 5415 2.9 GHz-turbo 4.1 GHz-8 cœurs 256 Go RAM (4x64) 2 x SSD de 480 Go 5 x SSD de 1.92 TB Onduleur	19 200.00 €	23 040.00 €	Serveur HPE DL360 Gen 11 Intel Xeon-G 5415 8-Core 2.9 GHz 256 Go RAM (7x1X32) 2 x SSD de 480 Go 5 x SSD de 1.92 TB Onduleur	18 000.00 €	21 600.00 €	HPE ProLiant DL380 Gen 10 Xeon Gold 5218 2.3 GHz 16 cœurs 256 Go RAM 2 x SSD de 480 Go 5 x SSD de 1.92 To Licence serveur suppl.	13 913.75 €	16 696.50 €	
Matériels divers	Carte SNMP	145.00 €	174.00 €	Carton fibre spécifique 20m	150.00 €	180.00 €	Choix 1 : Sauvegarde + PRA	9 454.35 €	11 345.22 €	
	Multiprise onduleur	18.00 €	21.60 €	Transmetteur 6B1C Fortinet -> Fibre 10Gb	169.00 €	202.80 €	Choix 2 : Sauvegarde sur NAS	3 078.39 €	3 694.07 €	
	Câble réseau Cat 6	18.00 €	21.60 €				Logiciel de sauvegarde	765.00 €	918.00 €	
	Jetrelière OM4	56.00 €	67.20 €				Onduleur	670.55 €	804.66 €	
	Module Mini 6bic	120.00 €	144.00 €							
budget	Genetec matériel									
	5 ans sur site J+1									
	5 ans J+1									
	Prestation de service									
	Préparation, livraison, installation sur site	2 975.00 €	3 570.00 €	Préparation/Gestion du projet + Passage de la jante dans les faux plafonds	5 000.00 €	6 000.00 €	Préparation, livraison, installation sur site	4 000.00 €	4 800.00 €	
	Passage de la jante dans les faux plafonds	255.00 €	306.00 €				Frais de port	50.00 €	60.00 €	
	Options									
	Infogérance - Abonnements mensuels									
	318.00 €									
	381.60 €									
	Questions posées par le fournisseur									
	Aucune information / Question concernant la temporalité de la mise en œuvre du système ? Ceci implique-t-il un surcoût dans le cas d'une mise en œuvre hors horaires d'ouverture ?			Aucune information / Question concernant la temporalité de la mise en œuvre du système ? Ceci implique-t-il un surcoût dans le cas d'une mise en œuvre hors horaires d'ouverture ?			Aucune information / Question concernant la temporalité de la mise en œuvre du système ? Ceci implique-t-il un surcoût dans le cas d'une mise en œuvre hors horaires d'ouverture ?			
				Coordination des différents fournisseurs de logiciels pour migration des données						
				Licence VEEAM : réutilisable ?						
				Questionnement concernant les profils utilisateurs ?						
				Timing des opérations : pendant les horaires d'ouverture ou en dehors (facturation différente en fonction des créneaux)						
Total investissement	23 492.00 €		28 190.40 €		24 309.00 €		29 170.80 €		32 827.04 €	
Total abonnement mensuel					318.00 €		318.00 €		381.60 €	
					Infogérance - Abonnements mensuels		33 145.04 €		39 774.05 €	

(1) Qté, Obs, Doc. Obligatoire (en fonction de la pertinence)

ANNEXE 2

FINANCES – Exercice 2024 – Budget 227 : cession de véhicules



CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 4 novembre 2024 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Monsieur LEMARRE Sébastien, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE :	Peugeot Partner DA-148-MX
N° D'INVENTAIRE :	V1313
ANNEE D'ACQUISITION :	2013
VALEUR D'ACQUISITION :	14 231,57 €
PRIX DE VENTE :	4 500,00 €

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de quatre mille cinq cent euros (4 500€).

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC : BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 – P. Partner DA-148-MX

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.

Le vendeur n'est pas tenu de procéder à la délivrance des biens si l'acquéreur ne lui en paie pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que le bien vendu est mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais le bien livré dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

L'ACQUEREUR

Fait à Parçay-Meslay, le 4 novembre 2024

Fait à PARCAY-MESLAY, le 4 novembre 2024

Le Président du SATESE 37
SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2
Joël PELICOT

Sébastien LEMARRE

<p>SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2</p> <p>SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : satase37@satase37.fr</p>	<p>Sébastien LEMARRE 13 Bis chemin de Pierre Bise 37530 MONTREUIL-EN-TOURAIN</p> <p>Tel : 06 12 50 62 11 Courriel : lemarre2000@yahoo.fr</p>
--	--



CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 4 novembre 2024 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Monsieur/Madame MAZEREAU Loïc, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE :	Peugeot Partner DA-835-MW
N° D'INVENTAIRE :	V1312
ANNEE D'ACQUISITION :	2013
VALEUR D'ACQUISITION :	14 231,57 €
PRIX DE VENTE :	<u>3 106,00 € TTC</u>

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de trois mille cent six euros (3 106 €).

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN : FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC : BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 – P. Partner DA-835-MW

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.

Le vendeur n'est pas tenu de procéder à la délivrance des biens si l'acquéreur ne lui en paie pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que le bien vendu est mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais le bien livré dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR


Fait à Parçay-Meslay, le 4 novembre 2024

Le Président du SATESE 37
SATESE 37
Domaine d'activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2
Joël PELICOT



L'ACQUEREUR

Fait à PARCAY-MESLAY, le 4 novembre 2024

Loïc MAZEREAU 

<p>SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2</p> <p>SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : satase37@satase37.fr</p>	<p><u>MAZEREAU Loïc</u> <u>345 rue du Verger</u> <u>37210 NOIZAY</u></p> <p>Tel : 06 30424361 Courriel : loic-mazereau@gmail.com</p>
--	---



SATESE 37

**Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 - Fax. : 02 47 29 47 38

satase37@satase37.fr

www.satase37.fr



SATESE37